



LES NOUVELLES DU PAYS

Informer pour apporter des solutions

Cameroon Business Forum 2026
**Le GECAM plaide
pour le respect des
recommandations**
Pages 6 & 7



Université de Buea
**L'ITIE au défi
de la transparence
et de la RSE**
Un séminaire animé par des experts
réunira, le 4 novembre prochain
à l'Université de Buea, étudiants
et spécialistes autour des enjeux
de transparence extractive et de
responsabilité sociétale. Page 2



Corridor Douala-Bangui
**Fin du "Volant mort",
ça roule désormais**
Pages 8 & 9

Communication du Président de la République **Samuel Mvondo Ayolo face aux procès en illégitimité**

Alors que certains médias contestent au Directeur du Cabinet civil de la Présidence de la République la qualité de communiquer sur Paul Biya, les articles 38 et 45 du décret du 09 décembre 2011 encadrent les compétences de la communication présidentielle. Un rappel juridique qui remet en perspective le rôle de Samuel Mvondo Ayolo auprès du Chef de l'Etat et la distinction entre communication présidentielle et communication gouvernementale.

Page 3



Logiterre 2026 **Ngallé Bibéhè fait rayonner le Cameroun à Casablanca**

Invité d'honneur du forum international au Maroc, le Ministre des Transports, Jean Ernest Masséna Ngallé Bibéhè, a porté la voix du Cameroun en plaidant pour une Afrique mieux connectée. Son intervention a été saluée par un geste symbolique de son homologue marocain.

Pages 4 & 5

■ Université de Buea

Un séminaire pour décortiquer le lien entre transparence extractive et responsabilité sociétale

L’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au cœur d’un séminaire inédit, le 04 novembre prochain sur le campus de l’université de Buea, pour outiller les futurs communicateurs du Cameroun.



Comment transformer les chiffres opaques de l’industrie pétrolière et minière en un débat public accessible ? C’est tout l’enjeu du séminaire académique exceptionnel qui se tiendra le 4 novembre 2026, de 11h00 à 13h00, sur le campus de l’Université de Buea.

Placée sous le thème «*L’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) au prisme de la Responsabilité Sociétale des Entreprises : les défis de communication pour les étudiants de l’Université de Buea*», cette rencontre veut jeter un pont entre les normes mondiales de transparence et la réalité du terrain universitaire.

Dans un pays où les revenus du pétrole, du gaz et des minerais pèsent lourd dans l’économie nationale, l’ITIE est bien plus qu’un exercice comptable. C’est, selon les organisateurs, «*un cadre institutionnel central pour l’éthique environnementale, les droits communautaires et la redevabilité des entreprises*». Encore faut-il que les futurs journalistes, juristes et écono-

mistes sachent la décrypter.

Un panel d’experts de haut vol

Pour relever ce défi, le séminaire réunira cinq figures de référence du secteur, sous la modération rigoureuse du Dr. Daniel Enow Besong, chargé d’assurer le respect strict du format de 10 minutes par intervention pour préserver le débat.

Au programme :

- **La Prof. Lizzie Nengieh** ouvrira le bal en identifiant les blocages structurels auxquels font face les étudiants entre théorie universitaire et reportage de terrain.

- **Le Prof. Andrew Eyoh Edjua** reviendra sur la mutation de l’ITIE, passée d’un simple registre de revenus à une véritable entité sociale qui façonne le comportement des entreprises.

- **Le Dr. Blasius Ngome** interrogera le lien direct entre mécanismes de vérification de l’ITIE et sincérité de la RSE, au-delà des opérations de communication.

- **Mme Jessica Lengha Abega** proposera une étude de cas cinglante sur la perfor-

mance du Cameroun au regard des standards ITIE.

- Enfin, **M. Jean Mballa Mballa** mettra en lumière le rôle crucial de la société civile pour transformer les rapports ITIE en leviers de justice sociale pour les communautés locales.

50 minutes pour donner la parole aux étudiants

Loin d’un colloque ma-

gistré, l’événement se veut interactif. La seconde heure, de 12h00 à 12h50, sera entièrement consacrée à un forum questions/réponses avec les étudiants. Une volonté assumée : selon les Termes de Référence, «*préserver la fenêtre interactive complète de 50 minutes est critique*» pour que les étudiants puissent exposer leurs propres goulots d’é-

tranglement. L’objectif est triple : fournir une boîte à outils pratique pour naviguer dans la terminologie technique, approfondir la compréhension multidisciplinaire du lien ITIE-RSE, et surtout, créer un réseau durable entre étudiants, enseignants, société civile et industrie.

Le séminaire s’adresse aux filières Journalisme et Communication de Masse, Droit, Sciences Politiques, Économie, Gestion et Sciences de l’Environnement, mais s’ouvre également aux acteurs de la société civile locale.

Une initiative qui s’inscrit pleinement dans la norme ITIE 2023, notamment sa section 7.1 qui appelle à renforcer le débat public au sein même des universités. Le rendez-vous est pris pour former la génération qui devra demander des comptes.

Alex MBEMA

LES NOUVELLES
DU PAYS

Informer pour apporter des solutions

B.P. 15.579 Douala
Tél. : (237) 674.77.97.97 / 694.77.77.86

E-mail : j-lesnouvellesdupays@yahoo.fr
Site web : www.j-lesnouvellesdupays.com

Directeur de la Publication
Victor NDOKI
e-mail : vndoki@yahoo.fr

Assisté de
Sylviane EPOSSI

Conseiller à la Direction
Dominik FOPOUSSI

Rédacteur-en-chef
Etienne PENDA

Chef Desk Yaoundé
Josselin NGANDONGO
(Cell. 694.17.54.02)

Assistant administratif
Aurelien NTAMACK

Relations publiques
Arlette Messina Mvondo

Grand Reporter
Ive TSOPGUE
(Cell. 697.28.00.09)

Rédaction
Etienne PENDA
Henri MEKANA
Henri Donatien AYANG
Alex BEMA
Flaubert KAMGA
Jean-Jacques ONANA

Reportage / Infographie
Roudolphe EYAMBE

Archives et Documentation
Jacques TIATY

Impression
LE LOCALIER, YAOUNDÉ (699.39.81.01)

Distribution
Les Nouvelles du Pays / e-kiosque

■ Communication du Président de la République

Samuel Mvondo Ayolo face aux procès en illégitimité

Accusé par certains médias de sortir de son champ de compétence, le Directeur du Cabinet civil de la Présidence peut s'appuyer sur le décret n° 2011/412 du 9 décembre 2011, qui confie au Cabinet civil la communication du Président de la République. Les textes rappellent ainsi que la parole présidentielle ne relève pas exclusivement du porte-parole du Gouvernement.

Certaines prises de position relayées dans les médias et sur les réseaux sociaux tendent à contester à Monsieur Samuel Mvondo Ayolo, Directeur du Cabinet civil de la Présidence de la République, la qualité de communiquer sur la situation du Président de la République, Son Excellence Paul Biya. Selon leurs auteurs, cette responsabilité devrait exclusivement incomber au Gouvernement et, plus particulièrement, au Ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement.

Une telle lecture appelle une clarification, tant au regard des textes qui organisent le fonctionnement de la Présidence de la République que de la distinction fondamentale entre la communication présidentielle et la communication gouvernementale.

La communication du Président de la République relève expressément des attributions du Cabinet civil

Le décret n° 2011/412 du 9 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République est sans ambiguïté sur ce point.

En son article 38, il dispose expressément que le Cabinet civil est chargé, entre autres missions, de « la Communication du Président de la République ».

Cette disposition réglementaire suffit à établir que la communication présidentielle constitue une attribution institutionnelle propre au Cabinet civil. Elle ne saurait donc être considérée comme un domaine réservé au seul ministère chargé de la Communication, encore moins comme une prérogative dont l'exercice par les services de la Présidence devrait être soumis à une autorisation de principe du porte-parole du Gouvernement.

En sa qualité de Directeur du Cabinet civil, Monsieur Samuel Mvondo Ayolo dirige une structure à laquelle les textes confient précisément cette res-



ponsabilité. Il est donc parfaitement légitime de considérer que la communication relative au Chef de l'État peut relever de son champ institutionnel d'intervention, dans le respect des procédures applicables et des instructions de l'autorité présidentielle.

L'existence d'une Cellule de communication présidentielle confirme cette compétence

L'article 45 du même décret prévoit que la Cellule de communication du Président de la République est placée sous l'autorité d'un Conseiller à la communication.

Les missions qui lui sont assignées comprennent notamment l'exécution des travaux de communication confiés par le Chef de l'État, la conception et la mise en œuvre d'actions de communication à destination du public et de la presse, ainsi que la gestion des relations publiques de la Présidence de la République.

Le texte précise même que cette Cellule est, en tant que de besoin, le porte-parole de la Présidence de la République.

Il existe donc, au sein même de l'institution présidentielle, un

dispositif réglementaire expressément chargé de communiquer sur le Président de la République et sur les activités de la Présidence.

Dès lors, prétendre que le Directeur du Cabinet civil serait, par principe, dépourvu de qualité pour intervenir dans ce domaine revient à méconnaître les dispositions qui régissent l'organisation et le fonctionnement de la Présidence de la République.

Il importe, à cet égard, de distinguer la compétence institutionnelle du Cabinet civil de l'exercice concret des missions confiées à la Cellule de communication. Le fait que cette dernière soit placée sous l'autorité d'un Conseiller à la communication ne retire rien aux attributions générales expressément reconnues au Cabinet civil par l'article 38.

La communication présidentielle et la communication gouvernementale sont complémentaires, et non exclusives l'une de l'autre

Le Ministre de la Communication, en sa qualité de porte-parole du Gouvernement, exerce une mission qui

s'inscrit dans le cadre de la communication gouvernementale. Il lui appartient notamment de porter à la connaissance de l'opinion publique les positions et les décisions du Gouvernement, dans le cadre de ses attributions.

Cette responsabilité ne saurait toutefois être interprétée comme conférant au porte-parole du Gouvernement un monopole général sur toute information concernant le Président de la République.

Le Chef de l'État et le Gouvernement constituent des institutions distinctes, dotées de structures et de responsabilités propres en matière de communication. Si leurs interventions peuvent se compléter et nécessiter une coordination, elles ne se confondent pas pour autant. La communication sur les activités du Président de la République relève du dispositif présidentiel prévu par les textes. La communication sur l'action gouvernementale relève, quant à elle, des structures gouvernementales compétentes.

Il n'y a donc aucune contradiction de principe à ce que la Présidence de la République communique directement sur son institution et sur son Chef, tout comme il n'y a aucune raison de priver le Gouvernement de la possibilité d'intervenir sur les sujets qui relèvent de ses propres responsabilités.

Le débat mérite de s'appuyer sur les textes plutôt que sur des interprétations approximatives

Dans un État organisé par des règles et des institutions, l'appréciation des compétences d'un responsable public doit reposer sur les textes qui définissent ses fonctions, et non sur des affirmations générales ou sur une lecture restrictive des attributions d'une autre institution.

En l'espèce, le décret n° 2011/412 du 9 décembre 2011 fournit une base réglementaire explicite : le Cabinet civil est chargé de la communi-

cation du Président de la République et la Cellule de communication présidentielle assure notamment les relations publiques de la Présidence, dont elle est, en tant que de besoin, le porte-parole.

Il appartient donc à ceux qui contestent la qualité de Monsieur Samuel Mvondo Ayolo de préciser sur quelle disposition juridique ils fondent leur interprétation, plutôt que de présenter comme une évidence l'exclusivité de compétence du porte-parole du Gouvernement.

La critique médiatique est légitime dans son principe. Elle gagne toutefois en pertinence lorsqu'elle distingue les faits des opinions, respecte les textes en vigueur et évite d'attribuer à une institution des prérogatives exclusives que les dispositions applicables ne consacrent pas.

En définitive, la question n'est pas de savoir si la Présidence de la République doit se substituer au Gouvernement, ni si le Ministre de la Communication doit être écarté de la communication publique. Il s'agit de reconnaître que chaque institution dispose de son propre champ de responsabilité et que la communication présidentielle possède un fondement réglementaire explicite.

Au regard des articles 38 et 45 du décret n° 2011/412 du 9 décembre 2011, contester par principe à Monsieur Samuel Mvondo Ayolo toute qualité pour intervenir dans la communication relative au Président de la République ne repose pas sur une lecture fidèle des missions assignées au Cabinet civil. Le débat doit donc être recentré sur le respect des compétences institutionnelles, la fiabilité des informations diffusées et la coordination entre les services concernés, plutôt que sur une opposition artificielle entre la Présidence de la République et le Gouvernement.

Le respect des institutions commence par une connaissance exacte des textes qui les régissent.

Etienne PENDA

■ Logiterre 2026 à Casablanca

Jean Ernest Masséna Ngallè Bibéhè porte haut l’image du Cameroun

Invité d’honneur et invité spécial de la troisième édition du Forum-Salon international de la mobilité, du transport et de la logistique, le ministre camerounais des Transports a plaidé pour une meilleure interconnexion des réseaux africains. Son intervention, axée sur la coopération Sud-Sud et l’intégration économique du continent, a été saluée par un geste symbolique de son homologue marocain.



La troisième édition de Logiterre, organisée du 20 au 22 octobre 2026 à Casablanca, au Maroc, aura été une tribune de choix pour le Cameroun. Invité d’honneur et invité spécial de ce rendez-vous international consacré à la mobilité, au transport et à la logistique, le ministre camerounais des Transports, Jean Ernest Masséna Ngallè Bibéhè, y a défendu une vision ambitieuse de la coopération africaine. À travers son intervention, il a porté la voix du Cameroun sur les enjeux d’interconnexion des infrastructures, de fluidification des échanges commerciaux et de développement de systèmes de transport performants, indispensables à l’intégration économique du continent.

Organisé sous le haut patronage du roi Mohammed VI, ce forum-salon, placé sous le thème «*Économie du transport et de la logistique : un levier stratégique pour le développement de l’Afrique*», a



réuni des délégations de plus de 44 pays. Responsables gouvernementaux, représentants d’organisations continentales et internationales, institutions financières et professionnels du secteur ont ainsi convergé vers la capitale économique marocaine pour examiner les défis et les perspectives d’un domaine déterminant pour l’avenir du continent.

La présence de Jean Ernest Masséna Ngallè Bibéhè à ce rendez-vous de haut niveau, aux côtés de son homologue marocain, Abdessamad Kayouh, ministre du Transport et de la Logistique, a donné une visibilité particulière à la diplomatie sectorielle camerounaise. Au-delà de la participation institutionnelle, le membre du gouvernement a

saisi cette tribune pour promouvoir une approche concertée des politiques de transport et mettre en lumière l’importance des partenariats entre les pays africains.

Le Cameroun plaide pour une Afrique mieux connectée

Dans son allocution, le ministre camerounais a présenté

l’expérience marocaine en matière de modernisation des infrastructures, d’aménagement des plateformes logistiques et de structuration des chaînes de transport multimodales comme une source d’inspiration pour les autres pays africains. Pour lui, les acquis du Royaume constituent également un champ de coopération particulièrement pertinent, dans un contexte où les économies du continent cherchent à renforcer leur compétitivité et à accélérer leur intégration.

Jean Ernest Masséna Ngallè Bibéhè a, dans cette perspective, souligné l’excellence des relations entre le Cameroun et le Maroc. Il a insisté sur la nécessité de consolider cette coopération, notamment par le partage des expertises, la diffusion des bonnes pratiques et la recherche de solutions communes aux difficultés qui entravent la circulation des personnes et des marchandises.

Son message s’est voulu sans ambiguïté : les infrastructures de transport ne sauraient être considérées comme de simples équipements techniques. Elles constituent des instruments d’intégration économique, mais aussi des facteurs de paix, de stabilité et de solidarité entre les peuples. La valorisation des richesses humaines, naturelles et économiques de l’Afrique dépend, selon lui, de la capacité des États à construire des réseaux efficaces, modernes et interconnectés.

Le ministre a également attiré l’attention sur les obstacles persistants au développement des échanges intra-africains. Les difficultés de transit, la vulnérabilité des chaînes d’approvisionnement, l’insuffisance des infrastructures modernes et le déficit de financement continuent de peser sur la circulation des biens et la compé-



titivité des entreprises. Autant de contraintes qui appellent, à ses yeux, une révision des approches traditionnelles et une plus grande coordination des politiques publiques.

D’où son plaidoyer en faveur d’une mutualisation des expériences et d’une vision intégrée du développement des transports à l’échelle continentale. Car, a-t-il fait valoir en substance, une infrastructure ne révèle véritablement son potentiel économique que lorsqu’elle permet de relier efficacement les territoires, les marchés et les populations.

La coopération Sud-Sud au cœur des échanges

Cette vision rejoint les

orientations défendues par les organisateurs de Logiterre. À l’ouverture des travaux, Abdessamad Kayouh a rappelé que le Maroc a fait du renforcement de la connectivité et de l’intégration africaine un choix stratégique. Cette orientation s’appuie sur le développement des infrastructures nationales et l’ouverture du Royaume sur son environnement continental, dans une logique de coopération Sud-Sud et de développement partagé.

Le ministre marocain a également relevé les conséquences des incertitudes internationales sur les chaînes d’approvisionnement et le commerce mondial. Dans un tel contexte, le transport et la logistique apparaissent com-

me des leviers essentiels pour consolider la résilience des économies, améliorer leur compétitivité et sécuriser les échanges.

Pour l’Afrique, les enjeux sont considérables. Malgré l’abondance de ses ressources naturelles et humaines, le continent reste confronté à des coûts logistiques élevés, à une connectivité insuffisante des réseaux de transport et à des procédures frontalières qui ralentissent les échanges. La pleine exploitation des opportunités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) suppose donc des infrastructures mieux articulées et des services logistiques plus performants.

Le responsable marocain,

à cet égard, évoqué l’Initiative royale destinée à faciliter l’accès des pays du Sahel à l’océan Atlantique. Il a également mis en avant plusieurs projets structurants, notamment les ports Tanger Med, Nador West Med et Dakhla Atlantique, ainsi que la voie express Tiznit-Dakhla. À ces investissements s’ajoutent des projets de développement de zones logistiques dont la superficie totale programmée dépasse 750 hectares.

Pour Mustapha Chaoune, président de l’Union africaine des organisations des transports et de la logistique (UAOTL), qui organise l’événement, Logiterre s’inscrit dans cette dynamique de rapprochement des économies

africaines. Le forum offre, selon lui, un cadre propice au partage d’expériences, à la facilitation de la circulation des marchandises et à la conclusion de partenariats concrets entre les secteurs public et privé.

Une distinction symbolique pour le ministre camerounais

La participation de Jean Ernest Masséna Ngallè Bibéhé a également été marquée par un geste protocolaire particulièrement symbolique. À l’issue de la cérémonie inaugurale et de la coupure du ruban, le ministre marocain du Transport et de la Logistique a accroché à la veste de son homologue camerounais un fragment du ruban aux couleurs du drapeau marocain. Un cadeau symbolique lui a également été remis.

Ce geste de considération, intervenu au terme de la cérémonie, a donné une dimension particulière à la présence du ministre camerounais à Casablanca. Il est venu souligner la qualité des relations entre les deux pays et l’importance accordée à sa participation à cette rencontre internationale.

Au-delà de cette marque protocolaire, l’enjeu essentiel demeure la portée de la contribution camerounaise aux réflexions engagées sur l’avenir des transports en Afrique. En défendant une coopération renforcée, des infrastructures mieux intégrées et une approche continentale des défis logistiques, Jean Ernest Masséna Ngallè Bibéhé a contribué à mettre en avant la voix et les ambitions du Cameroun dans un espace de dialogue réunissant plus de quatre dizaines de pays.

À Casablanca, le Cameroun n’a donc pas seulement répondu présent à un rendez-vous international. Par la voix de son ministre des Transports, il a pris part au débat sur les conditions d’une Afrique plus connectée, plus compétitive et davantage maîtresse de ses échanges. Une contribution qui participe au rayonnement de son image et à la promotion de son engagement en faveur de l’intégration africaine.

Henri Donatien AYANG

■ Cameroon Business Forum 2026

Le Gecam exige des actes, pas des annonces

Au terme de six années d'interruption, la 12ème session du dialogue public-privé s'est achevée le 23 octobre à Douala sur quatre grandes recommandations. Mais pour Célestin Tawamba et le patronat, l'essentiel reste à faire : contraindre le gouvernement à exécuter les engagements pris, au lieu de laisser les résolutions s'accumuler sans effets concrets sur l'environnement des affaires.



«*Les diagnostics, nous les avons. Les actes, nous les attendons.*» Cette exigence résume l'état d'esprit du Groupement des entreprises du Cameroun (Gecam) au lendemain de la 12ème session du Cameroon Business Forum (CBF). Réunis à Douala les 22 et 23 octobre 2026, les acteurs du dialogue public-privé ont formulé de nouvelles recommandations pour améliorer la compétitivité de l'économie camerounaise. Mais derrière les résolutions adoptées, une question demeure : le gouvernement passera-t-il enfin des promesses à leur mise en œuvre effective ?

À l'ouverture des travaux, le 22 octobre, le président du Gecam, Célestin Tawamba, avait donné le ton en dressant un tableau particulièrement préoccupant de l'environnement économique national. «*Nous avons le sentiment que le pays est à l'arrêt*», avait-il lancé devant le Premier ministre, chef du gouvernement, Joseph Dion Ngute, et plusieurs membres du gouvernement. Routes dégradées, approvi-

sionnement électrique déficient, pression fiscale, difficultés d'accès au crédit, lenteurs judiciaires et insécurité foncière : le patronat a remis sur la table des obstacles qui, selon lui, entravent durablement la production, l'investissement et les exportations.

Mais au-delà de ce diagnostic, le message de Célestin Tawamba vise surtout la récurrence des engagements sans lendemain. La précédente session du CBF remontait au 22 octobre 2020. Six années plus tard, les recommandations formulées à l'époque n'ont, pour l'essentiel, pas produit les changements attendus. Une situation qui nourrit la défiance du secteur privé à l'égard d'un mécanisme de concertation dont la pertinence devrait se mesurer à ses résultats.

«Le problème n'est ni le séminaire, ni le diagnostic, le problème, c'est l'exécution», a martelé le président du Gecam. Une interpellation sans ambiguïté, qui invite les pouvoirs publics à sortir de la logique des rencontres institutionnelles pour s'engager dans celle des réformes effectivement appli-

quées. Car, pour les entreprises, un forum économique ne saurait se résumer à des déclarations de bonnes intentions destinées à meubler un calendrier officiel.

Des recommandations qui attendent leur traduction sur le terrain

La session de 2026 s'est achevée le vendredi 23 octobre, vers 17 heures, sous la présidence du Premier ministre. Près de 300 participants ont pris part aux échanges organisés autour du thème : «*ZLECAf et transformation productive : quelles réformes pour faire du Cameroun un pôle industriel et commercial majeur en Afrique ?*»

Les travaux ont débouché sur quatre principales recommandations : fluidifier les procédures administratives, accélérer la mise en œuvre des projets d'infrastructures énergétiques et routières, faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au financement et renforcer les conditions de compétitivité des entreprises camerounaises.

Ces orientations sont issues

de six ateliers consacrés notamment au patriotisme économique, à la facilitation des échanges, au financement des entreprises, à la logistique, à l'énergie, à l'innovation et au Startup Act. Le fonctionnement même du CBF a également été examiné. La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique a présenté les perspectives offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine à l'horizon 2045, tandis que la Société financière internationale a exposé son dispositif Business Ready.

À la clôture, l'équipe d'organisation a annoncé que les recommandations seraient accompagnées d'une matrice précisant les structures responsables, les délais d'exécution et les indicateurs de suivi. Le document doit être transmis à l'ensemble des parties prenantes.

Sur le papier, cette démarche répond à une préoccupation centrale du patronat : identifier clairement les administrations chargées de mettre en œuvre les mesures retenues et fixer des échéances permettant d'en vérifier l'ap-

plication. Reste que la publication d'un calendrier, aussi précis soit-il, ne garantit pas à elle seule l'exécution des décisions. C'est précisément sur ce point que le Gecam entend maintenir la pression.

Routes, énergie, fiscalité : le coût de l'inaction

L'insistance du patronat s'explique par le poids des contraintes auxquelles les entreprises sont confrontées au quotidien. Sur le réseau routier, les difficultés de circulation entre les principaux pôles économiques illustrent les conséquences d'infrastructures défectueuses. Il faut compter entre six et huit heures pour rallier Douala à Yaoundé et jusqu'à dix heures pour rejoindre Bafoussam. La nationale numéro 3, régulièrement paralysée, cristallise les frustrations des transporteurs et des opérateurs économiques.

«Une route dégradée est un impôt», résume Célestin Tawamba. Derrière cette formule, une réalité : l'allongement des délais de livraison, la hausse des dépenses de carburant, l'usure des véhicules et les perturbations des chaînes d'approvisionnement. Le coût du transport a ainsi progressé de 11,7 % en 2022, de plus de 10 % en 2023 et de 12,3 % en 2024, selon les chiffres avancés par le président du Gecam.

À cette contrainte logistique s'ajoute la question énergétique. Citant des données de la Banque mondiale, le patronat souligne que de nombreuses entreprises doivent recourir à des groupes électrogènes pour pallier les insuffisances de l'approvisionnement électrique. Elles supportent ainsi des coûts nettement supérieurs à ceux d'une alimentation régulière par le réseau, sans compter les dommages occasionnés par la mauvaise qualité du courant. Célestin Tawamba a égale-

ment évoqué des pertes économiques liées aux coupures d'électricité évaluées entre 2 et 4 % du produit intérieur brut.

La fiscalité constitue un autre point de crispation. Le président du Gecam s'interroge sur la pertinence d'une progression de 12,5 % des recettes fiscales attendues en 2026, alors que la croissance économique est estimée autour de 3,5 %. À ses yeux, l'effort demandé aux contribuables risque de s'intensifier sans élargissement suffisamment rapide de l'assiette fiscale, au détriment des capacités d'investissement des entreprises.

Le financement demeure tout aussi préoccupant. La forte mobilisation des ressources disponibles par l'État sur le marché du crédit, conjuguée aux retards de règlement de ses fournisseurs, fragilise la trésorerie des entreprises. Les investissements sont différés, les activités ralentissent et les capacités de réponse aux commandes publiques ou privées s'en trouvent réduites.

Enfin, les lenteurs judiciaires et l'insécurité foncière continuent d'alimenter l'incertitude. Célestin Tawamba dénonce une justice trop lente et imprévisible, susceptible de compliquer le recouvrement des créances. Il alerte également sur l'instabilité des titres fonciers, un risque qui dépasse les intérêts individuels pour toucher à la crédibilité du pays auprès des investisseurs.

Le véritable test : l'exécution des engagements

Face à cette accumulation de contraintes, le Gecam ne réclame pas simplement de nouvelles mesures. Il demande surtout une méthode de travail qui permette de vérifier, dans la durée, si les engagements gouvernementaux sont effectivement respectés.

Lors de son intervention, Célestin Tawamba a formulé trois propositions concrètes. La première consiste à retenir une dizaine de recommandations prioritaires, chacune assortie d'un responsable clairement désigné, d'une échéance et d'un indicateur de performance. Il souhaite également qu'un bilan public soit dressé



tous les six mois afin que les parties prenantes puissent apprécier les progrès réalisés et identifier les retards.

La deuxième proposition concerne la loi de finances 2027. Le patronat plaide pour que les dépenses de fonctionnement de l'État progressent moins rapidement que les dépenses d'investissement, dans le but de donner davantage de place aux infrastructures et aux projets susceptibles de soutenir l'activité économique.

La troisième porte sur la trésorerie des entreprises, avec la publication d'un calendrier d'apurement des arriérés de paiement de l'État et le remboursement des crédits de TVA dans les délais légaux.

Selon le président du Gecam, ces mesures ne nécessitent « ni de nouvelles lois, ni de financements extérieurs, mais seulement une volonté ». Autrement dit, les pouvoirs publics disposent déjà de leviers pour agir. Ce qui fait défaut, aux yeux du patronat, ce n'est pas tant la capacité à diagnostiquer les problèmes ou

à concevoir des solutions que la détermination à les appliquer.

Le communiqué de clôture reprend l'idée d'un dispositif de suivi reposant sur des responsables, des délais et des indicateurs. Il ne reprend toutefois pas explicitement l'engagement de dresser un bilan public semestriel défendu par Célestin Tawamba. Cette différence souligne l'enjeu des prochaines étapes : faire en sorte que la méthode annoncée ne soit pas édulcorée au moment de sa mise en œuvre.

La ZLECAf n'attend pas le Cameroun

L'urgence est d'autant plus forte que l'ouverture progressive des marchés africains expose les entreprises camerounaises à une concurrence accrue. Avec la mise en œuvre du calendrier de réduction des droits de douane de la ZLECAf depuis le 1er janvier 2026, avant leur suppression prévue en 2033 selon le calendrier évoqué lors des tra-

vaux, le temps presse pour renforcer les capacités productives nationales.

Pour Célestin Tawamba, l'enjeu dépasse désormais la seule amélioration des conditions d'exploitation des entreprises. Il touche à leur survie sur un marché continental de plus en plus ouvert. « Si nous ne sommes pas prêts à exporter, d'autres seront prêts à nous vendre chez nous », a-t-il averti.

Le Premier ministre Joseph Dion Ngute a, pour sa part, rappelé la contribution attendue du secteur privé à l'industrialisation, à la transformation locale des matières premières et à la création d'emplois. Mais cette ambition suppose un environnement des affaires capable de soutenir la production et de permettre aux entreprises locales de rivaliser avec leurs concurrentes étrangères.

C'est tout le sens de l'interpellation du Gecam : on ne peut raisonnablement demander aux entreprises d'investir, de produire davantage

et de conquérir des marchés extérieurs tout en les laissant supporter les conséquences des infrastructures défaillantes, des retards de paiement et des lourdeurs administratives.

Le CBF à l'épreuve de sa crédibilité

La 12ème session du Cameroon Business Forum aura au moins permis de remettre au centre du débat la question de l'application des réformes. Mais elle ne pourra être considérée comme une réussite que si les recommandations adoptées se traduisent par des changements tangibles pour les opérateurs économiques.

Le risque, autrement, est de voir le CBF reproduire le scénario que dénonce précisément le patronat : des diagnostics largement partagés, des résolutions consensuelles, des annonces solennelles et, au bout du compte, des difficultés qui persistent. Le dialogue public-privé perdrait alors progressivement sa substance, faute de résultats à la hauteur des attentes.

Pour le Gecam, le gouvernement est désormais attendu sur des actes vérifiables. L'exécution des recommandations, le respect des échéances, le règlement des engagements financiers de l'État et la réorientation des dépenses publiques vers l'investissement constitueront autant de tests de crédibilité.

La formule de Célestin Tawamba résume cette exigence : le CBF doit devenir « un lieu où l'on rend compte, et non plus un lieu où l'on parle ». Le président du Gecam souhaite que cette session soit retenue « pour ce qu'elle aura changé, et non pour ce qu'elle aura dit ».

Le message adressé aux pouvoirs publics est donc sans équivoque : le secteur privé ne demande plus seulement que ses difficultés soient entendues. Il veut que les solutions soient appliquées. Car, pour les entreprises camerounaises, le prochain CBF ne se jouera pas dans les salles de réunion, mais dans les résultats obtenus sur le terrain.

Victor NDOKI

■ Corridor Cameroun - RCA

Le trafic reprend après les garanties obtenues par les transporteurs

L'opération «Volant mort», déclenchée par les syndicats du transport routier pour dénoncer les exactions et les tracasseries subies en République centrafricaine, a connu un dénouement le 20 octobre 2026 à Garoua-Boulaï. Une concertation entre autorités camerounaises et centrafricaines, sous l'impulsion du ministre des Transports, Jean Ernest Masséna Ngallé Bibéhè, a permis d'obtenir des engagements en faveur de la sécurité des conducteurs et de relancer la circulation des camions-citernes à destination de Bangui.

Le blocage du corridor routier reliant le Cameroun à la République centrafricaine (RCA) aura finalement trouvé une issue à l'issue d'une concertation entre les autorités des deux pays et les représentants des transporteurs. Le mardi 20 octobre 2026, à Garoua-Boulaï, dans la région de l'Est, les différentes parties ont engagé des discussions pour répondre aux revendications des conducteurs camerounais, dont le mouvement d'arrêt de travail, baptisé «*Volant mort*», avait considérablement perturbé l'acheminement des marchandises, notamment des produits pétroliers vers Bangui.

Au cœur de cette mobilisation, les professionnels du transport routier dénonçaient des exactions répétées, des extorsions et des tracasseries administratives et sécuritaires sur le territoire centrafricain. Une situation qui, au-delà des risques encourus par les conducteurs, menaçait la continuité des approvisionnements et la fluidité des échanges commerciaux entre les deux pays.

Une concertation dans le prolongement du dialogue bilatéral

Face à ces préoccupations, le ministre des Transports, Jean Ernest Masséna Ngallé Bibéhè, a instruit le déploiement d'une délégation de haut niveau sur le terrain. Conduite par El Hadj



Oumarou, coordonnateur général du Bureau de gestion du fret terrestre (BGFT), elle comprenait

également les présidents des organisations socio-professionnelles du transport routier. Sa mission : fa-

voriser le dialogue, obtenir des réponses concrètes aux revendications des camionneurs et contribuer au

rétablissement d'un climat de confiance sur cet axe stratégique.

La rencontre de Garoua-Boulaï s'inscrivait dans la continuité des échanges diplomatiques engagés la veille à Yaoundé. Le lundi 19 octobre 2026, le ministre délégué auprès du ministre des Transports, Nji Njoya Zakariaou, agissant au nom de son supérieur hiérarchique, avait reçu une délégation centrafricaine conduite par Arthur Bertrand Piri, ministre d'État, ministre de l'Équipement et des Travaux publics.

Cette démarche traduisait la volonté des deux États de privilégier la concertation pour désamorcer la crise et préserver leurs relations de coopération. À Garoua-Boulaï, les discussions ont réuni le gouverneur de la région de l'Est, Grégoire Mvongo, le préfet du Lom-et-Djérem, Simon Doh Nkweni, le coordonnateur général du BGFT et ses collaborateurs, ainsi que les responsables syndicaux camerounais. Des autorités civiles et des responsables des forces armées centrafricaines, de même que la cheffe d'agence du Bureau d'affrètement routier centrafricain (BARC) de Bouar, ont également pris part aux travaux.

Au cours des échanges, les témoignages des conducteurs ont mis en lumière la gravité des préjudices subis sur le corridor centrafricain. Dans une at-



mosphère chargée d'émotion, les transporteurs ont exposé leurs difficultés, insistant sur la nécessité de mettre un terme aux abus et de garantir des conditions de circulation compatibles avec la sécurité des personnes et des biens.

Des mesures pour sécuriser le corridor

Au-delà des déclarations de principe, les représentants syndicaux ont

formulé des propositions visant à apporter des réponses durables aux problèmes dénoncés. Ils ont notamment préconisé la création, du côté centrafricain, d'une Unité opérationnelle de surveillance des corridors (UOSC). Cette structure aurait pour mission d'assurer une veille permanente sur les axes de circulation, de suivre les flux de transport et de contribuer à l'élimination des barrières illé-

gales ainsi que des tracasseries administratives imposées aux camionneurs. Les syndicats ont également plaidé pour l'acquisition et le positionnement stratégique d'une ambulance médicalisée le long du corridor. L'objectif est de faciliter les interventions d'urgence, la prise en charge des victimes et l'évacuation sanitaire des conducteurs et convoyeurs en cas d'accident. Une mesure a toutefois

été annoncée séance tenante par la partie centrafricaine : l'activation du numéro vert d'urgence 1316. Directement interconnecté aux services du Premier ministre centrafricain, ce dispositif doit permettre aux conducteurs de signaler sans délai les actes de tracasserie, d'extorsion ou toute autre exaction rencontrée sur leur parcours. À l'issue des délibérations, le gouverneur de la

région de l'Est, le coordonnateur général du BGFT et la cheffe d'agence du BARC ont réaffirmé leur engagement à veiller au respect des droits des transporteurs, ainsi qu'à la protection de leur sécurité et de leur dignité.

La reprise du trafic vers Bangui

À la faveur de ces assurances et des mesures d'urgence annoncées, la délégation s'est ensuite rendue sur le site de stationnement des camions et à la frontière afin de constater l'évolution de la situation sur le terrain.

Le dénouement ne s'est pas fait attendre. En fin de journée du mardi 20 octobre 2026, le trafic des camions-citernes transportant des produits hydrocarbures et inflammables à destination de Bangui a effectivement repris, dans des conditions annoncées comme sécurisées.

Cette reprise marque une étape importante dans le retour à la normale sur cet axe vital pour l'approvisionnement de la République centrafricaine. Elle illustre également le rôle du dialogue institutionnel et de la concertation entre les acteurs publics et privés dans la résolution des tensions affectant le transport transfrontalier.

Reste désormais l'enjeu essentiel : traduire les engagements pris en mesures effectivement appliquées sur le terrain, afin que la sécurité des conducteurs ne dépende plus de la seule résolution ponctuelle des crises. La pérennité de la reprise du trafic et la confiance des transporteurs se mesureront à la capacité des autorités compétentes à faire reculer durablement les exactions et les tracasseries dénoncées sur le corridor Cameroun-RCA.

Flaubert KAMGA

■ Autorité aéronautique du Cameroun

Lothaire Dongmo Mekontchou, un champion du monde célébré par son employeur

Médaillé d'or au 8ème Championnat du monde de Nanbudo, l'agent principal d'inspection filtrage a été honoré le 21 octobre 2026 au siège de l'Autorité aéronautique du Cameroun, à Yaoundé. Une consécration sportive qui met en lumière les valeurs de discipline, de rigueur et de maîtrise de soi, au cœur de ses missions professionnelles.

La fierté était palpable au siège de l'Autorité aéronautique du Cameroun (CCAA), le 21 octobre 2026 à Yaoundé. Au centre de toutes les attentions, Lothaire Dongmo Mekontchou, agent principal d'inspection filtrage (APIF), venait partager avec son institution une distinction de portée mondiale : la médaille d'or remportée lors du 8ème Championnat du monde de Nanbudo, organisé du 1er au 4 octobre dernier dans la capitale camerounaise.

Dans une atmosphère empreinte d'émotion, de convivialité et de solennité, le champion a officiellement présenté son trophée à la directrice générale de la CCAA, Paule Avomo Assoumou Koki. Une séquence chaleureusement saluée par les responsables de l'institution et ses nombreux collègues agents opérationnels de sûreté, venus témoigner leur admiration à celui qui a porté haut les couleurs du Cameroun.

La cérémonie, rehaussée par la présence de la présidente de la Fédération camerounaise de Nanbudo (FECANANBUDO), le Pr Justine Difo Tchunkam, par ailleurs présidente du conseil d'administration de l'ART, s'est articulée autour de trois moments essentiels : la présentation officielle de la médaille, la remise d'un présent au champion par la directrice générale et les allocutions de circonstance.

La reconnaissance d'un parcours d'excellence

Prenant la parole, Justine Difo Tchunkam a exprimé sa gratitude à la direction générale de la CCAA pour l'encadrement et les attentions dont a bénéficié l'athlète tout au long de son parcours. Elle a également salué les qualités de Lothaire Dongmo Mekontchou, désormais appelé Maître, dont la bravoure, la détermination et



le souci du travail bien fait ont contribué à cette performance exceptionnelle.

Au-delà de la distinction individuelle, cette consécration témoigne aussi de l'importance de l'accompagnement institutionnel dans la préparation des sportifs de haut niveau. Le soutien de son employeur a, en effet, constitué un atout pour le champion, qui n'a pas manqué de lui adresser ses remerciements pour les facilités accordées en vue de sa préparation.

La directrice générale de la CCAA, Paule Avomo Assoumou Koki, a, pour sa part, exprimé la profonde fierté de l'ensemble de l'institution, mais également celle du Cameroun, à l'endroit de ce col-

laborateur dont les performances dépassent désormais le cadre professionnel.

Elle a surtout établi un parallèle entre les exigences du Nanbudo et celles des métiers de la sûreté aéroportuaire. Discipline, rigueur, concentration et maîtrise de soi constituent, selon elle, des valeurs communes aux deux univers. Des qualités que Lothaire Dongmo Mekontchou a su conjuguer pour atteindre le sommet de sa discipline sportive, tout en exerçant ses responsabilités professionnelles.

Invitant le champion à poursuivre sur cette lancée, la directrice générale l'a exhorté à ne pas relâcher ses efforts et à continuer de porter haut les couleurs de son institution et de

son pays. En signe d'encouragement, elle lui a remis une horloge personnalisée, symbole de reconnaissance et d'incitation à poursuivre son parcours d'excellence.

De Douala au sommet mondial

En service à l'Unité opérationnelle de sûreté aéroportuaire de Douala, Lothaire Dongmo Mekontchou est ceinture noire 4ème Dan en Nanbudo. Il s'est particulièrement illustré dans l'épreuve de combat par équipes masculines, au cours de laquelle la sélection camerounaise a pris le dessus sur la France pour décrocher le titre mondial.

Cette performance vient récompenser un engagement

sportif qui s'appuie sur les mêmes exigences de constance et de discipline que celles imposées par ses fonctions au sein de la CCAA. Conscient de l'apport de son environnement professionnel à cette réussite, le champion a tenu à renouveler sa reconnaissance à sa hiérarchie pour le soutien dont il a bénéficié.

La cérémonie a également permis aux invités de découvrir une autre facette de son savoir-faire martial. L'athlète a ainsi exécuté une démonstration du kata respiratoire Sanchin-sho, une technique qui associe respiration abdominale et concentration, illustrant la dimension physique et mentale de sa discipline.

Le Cameroun confirme son potentiel en Nanbudo

Au-delà de l'hommage rendu à Lothaire Dongmo Mekontchou, cette célébration intervient dans le prolongement d'une compétition historique pour le Nanbudo. Organisée à Yaoundé du 1er au 4 octobre 2026, la huitième édition du Championnat du monde était la première à se tenir sur le continent africain. Elle a réuni 18 nations autour de cette discipline martiale.

La sélection camerounaise y a réalisé une performance remarquable en remportant 15 des 19 médailles d'or mises en jeu. Un bilan qui confirme le potentiel des athlètes nationaux et donne une résonance particulière au sacre du champion issu des rangs de la CCAA.

En honorant son collaborateur, l'Autorité aéronautique du Cameroun célèbre ainsi bien davantage qu'une médaille. Elle met en avant un parcours qui illustre la possibilité de concilier responsabilités professionnelles et ambition sportive, tout en faisant de l'excellence individuelle un motif de fierté collective.

Jean-Jacques ONANA

■ Déploiement

TRADEX RDC inaugure sa première station-service à Kinshasa

Avec un investissement de 2,1 millions de dollars, TRADEX RDC fait son entrée dans la distribution de carburants en République démocratique du Congo. Implantée à Kingabwa, dans la commune de Limete, cette infrastructure moderne ambitionne de rapprocher les produits pétroliers et les services de qualité des populations kinoises, tout en créant des emplois pour la jeunesse locale.

Le marché congolais de la distribution des produits pétroliers accueille un nouvel acteur. TRADEX République démocratique du Congo (TRADEX RDC) a officiellement lancé, le 22 octobre 2026, les ventes dans sa toute première station-service, baptisée « *TRADEX Kingabwa* », située dans la commune de Limete, à Kinshasa. Cette mise en exploitation marque une étape importante dans le déploiement des activités de l'entreprise en RDC et concrétise son ambition de contribuer au développement du secteur énergétique local.

Érigée au lieu-dit Kingabwa sur une superficie de 1 800 m², la nouvelle station-service a été conçue pour constituer un point de ravitaillement de référence au service des habitants de la capitale congolaise. Son dispositif technique repose sur une capacité totale de stockage de 130 m³ de carburants, répartie entre 75 m³ de super et 55 m³ de gasoil.

Pour assurer la distribution, le site dispose de quatre pompes, dont deux équipées chacune de quatre pistolets et deux autres de deux pistolets. Chaque équipement affiche un débit moyen de 3 m³ par heure, permettant d'assurer l'approvisionnement des automobilistes et autres usagers dans des conditions adaptées aux besoins de la clientèle.

Une offre de services diversifiée

Au-delà de la vente de carburants, TRADEX Kingabwa se distingue par la diversité des installations aménagées sur son site. Le bâtiment principal abrite des bureaux et un espace boutique, tandis qu'une baie de services est destinée aux motos, aux automobiles et aux engins de travaux publics. Des toilettes sont également mises à la disposition des clients.

L'infrastructure comprend, en outre, un local dédié au gaz, doté d'une capacité de stocka-



ge de 300 bouteilles, ainsi qu'un local abritant un groupe électrogène. Autre équipement à vocation sociale, un forage d'eau est accessible aux populations riveraines, élargissant ainsi les retombées de cette implantation au-delà de la seule activité commerciale.

La sécurité des installations et la protection de l'environnement ont également été intégrées

dans la conception du projet. La station est équipée de cuves à double enveloppe munies de détecteurs sonores de fuites, d'extincteurs et d'un système de détection et de lutte contre les incendies comprenant notamment un robinet d'incendie armé (RIA). Autant de dispositifs destinés à réduire les risques liés au stockage et à la distribution des produits pétroliers.

Construite par des entreprises congolaises, la station revendique ainsi l'association de compétences locales et de technologies innovantes répondant aux exigences environnementales et aux standards internationaux.

Un investissement créateur d'emplois

Au-delà de ses caractéris-

tiques techniques, TRADEX Kingabwa porte également un enjeu économique et social. La construction et l'équipement du site ont mobilisé une cinquantaine de personnes. Son exploitation permet désormais à 16 jeunes Congolais d'accéder à un emploi à plein temps.

Évalué à 2,1 millions de dollars, cet investissement traduit la volonté de TRADEX RDC de matérialiser progressivement sa présence sur le marché congolais, en s'appuyant sur des infrastructures modernes et une offre de services diversifiée.

À l'occasion du lancement des ventes, le directeur général de TRADEX RDC, Georges Bassalang Bolemen, a tenu à saluer le soutien des responsables du groupe et de la filiale dans la réalisation du projet. Il a notamment dédié cette infrastructure à Adolphe Moudiki, président du groupe TRADEX, et à Emmanuel Patrick Mvondo, président du conseil d'administration de TRADEX RDC, dont il a souligné la patience, la compréhension et l'accompagnement.

Pour le dirigeant, l'ouverture de cette première station constitue surtout le point de départ d'un engagement envers les consommateurs congolais. « *Nous disposons à présent des moyens de commencer à remplir notre promesse auprès du peuple congolais* », a-t-il affirmé, invitant les populations à découvrir l'expertise d'un opérateur africain qui entend conjuguer qualité des produits, fiabilité des services et exigences internationales.

Avec TRADEX Kingabwa, l'entreprise franchit ainsi un premier cap opérationnel en République démocratique du Congo. Reste désormais à inscrire cette implantation dans la durée, en faisant de la qualité du service, de la sécurité des installations et de la satisfaction des consommateurs les principaux leviers de son développement sur ce nouveau marché.

Roudolphe EYAMBE

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3^e

Proximité - Développement - Bien-être des populations

Ensemble
pour un
Douala 3^e
plus moderne !

INAUGURATION

DU NOUVEL
**HÔTEL DE VILLE
DE DOUALA 3^e**

DU 31 OCTOBRE 2026

AU

06 NOVEMBRE 2026

AU PROGRAMME

VISITES GUIDÉES
DES INSTALLATIONS
DU NOUVEL HÔTEL DE VILLE

EXPOSITIONS
ET RENCONTRES
CITOYENNES

ANIMATIONS
CULTURELLES
ET ARTISTIQUES

VILLAGE
GASTRONOMIQUE
ET ARTISANAL

FORUMS &
COMMUNICATION
INSTITUTIONNELLE

EPOUPA BOSSAMBO VALENTIN
Maire de la commune d'arrondissement
de Douala 3^e

Une mairie moderne,
au service des citoyens

Votre mairie,
notre engagement !

DOUALA 3^e
UNE COMMUNE EN MOUVEMENT